

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

Berger
Levrault

octeha
TERritoIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

31 avenue de La Gineste
12000 Rodez

Tel: 05 65 73 65 76
contact@octeha.fr
www.octeha.fr

PREFECTURE DE LA LOZERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Haut-Allier Margeride



P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Révision du PLUi

Arrêtée le :

14 mai 2025

Approuvée le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

VISA

Date : 15 mai 2025

Le Maire,
Francis CHABALIER

**Diagnostic agricole
(copage)**

2.2.4

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025



ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

ÉTUDE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

PRÉALABLE À L'ÉLABORATION

DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ALLIER

2023

DOCUMENT CONFIDENTIEL

COMMUNICATION RESERVEE DANS LE CADRE

DE L'ELABORATION DU PLUi

*COPAGE - Comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental
et de gestion de l'espace du département de la Lozère – Juin 2023*

Table des matières

Contexte de l'étude et finalités.....	3
1. Méthode et moyens mobilisés	3
2. Étude statistique de la zone d'étude.....	4
a) Taux de participation	4
b) L'activité agricole sur la commune	4
c) Statut des exploitations et démographie	6
d) Productions agricoles et valorisation	8
e) Foncier.....	10
f) Situation économique.....	14
g) Dynamique agricole	14
h) Projet agricole et craintes	16
3. Éléments cartographiques et fiches individuelles.....	18
a) Commune d'Auroux	19
b) Commune de Bel-Air-Val d'Ance.....	20
c) Commune de Chastanier.....	21
d) Commune de Cheylard l'Evêque.....	22
e) Commune de Naussac-Fontanes	23
f) Commune de Langogne	24
g) Commune de Luc	25
h) Commune de Rocles.....	26
i) Commune de Saint-Bonnet-Laval	27
j) Commune de Saint-Flour de Mercoire	28
Conclusion	30
Annexes	31

Contexte de l'étude et finalités

Par son action d'expertise en matière de gestion de l'espace, le COPAGE propose l'étude de l'activité agricole en identifiant les différents systèmes de production présents, leurs évolutions et perspectives de développement, ainsi que les espaces mis en valeur par l'agriculture au sein du territoire communal.

L'objectif est de renseigner la Communauté de communes du Haut-Allier et le bureau d'étude accompagnant celle-ci dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sur la mobilisation spatiale du territoire mais également de recenser le bâti agricole existant, les périmètres d'inconstructibilité (du fait de la proximité de l'activité d'élevage), les perspectives et besoins des exploitations afin de rendre compte à l'échelle de l'espace intercommunal de la composante agricole.

1. Méthode et moyens mobilisés

142 exploitations agricoles ont été identifiées sur la communauté de communes. Selon leur statut, chaque exploitation a été contactée :

- L'ensemble des exploitations créées après 2012 qui ont leur siège sur l'une des communes ont été invitées à un entretien individuel afin d'identifier leurs activités agricoles et créer la cartographie des infrastructures.
- L'ensemble des exploitations rencontrées en 2012 et qui ont leur siège sur l'une des communes ont reçu un questionnaire et leur cartographie réalisés en 2012. Ces éléments permettent de mettre à jour leurs données ainsi que compléter les données statistiques.
- L'ensemble des exploitations ayant des terrains sur la communauté mais qui n'ont pas leur siège d'exploitation sur une des communes ont reçu un questionnaire papier. Selon leur réponse et les enjeux, les exploitations ont été sollicitées pour la réalisation du diagnostic.

Le COPAGE remercie vivement les agriculteurs pour leur disponibilité et leur participation.

N.B. Les informations récoltées et rassemblées dans le présent rapport ne peuvent être considérées exhaustives, l'identification complète des agriculteurs et certaines informations devant rester confidentielles.

De plus, l'analyse est à considérer à une date précise. Les exploitations agricoles peuvent évoluer et les règles mentionnées dans le rapport également. Des adaptations pourront être nécessaires à l'avenir.

2. Étude statistique de la zone d'étude

a) Taux de participation

En 2023, COPAGE a recensé **142 exploitations agricoles** ayant leur siège ou des bâtiments agricoles sur la communauté de communes du Haut-Allier.

Chacune des 142 exploitations a été contactée dans le cadre du diagnostic agricole. COPAGE a obtenu une réponse pour la majeure partie des exploitations agricoles soit **71% de participation**.

	Nombre d'exploitations recensées et enquêtées	Nombre de réponses	Taux de participation
Exploitations ayant leur siège sur la commune	142	102	71%
Exploitations ayant leur siège en dehors de la commune mais avec du foncier et/ou des bâtiments	53	4	7,5%
Total des exploitations enquêtées	195	106	54%

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des exploitations enquêtées

b) L'activité agricole sur la commune

Le tableur ci-dessous nous permet de constater que le nombre d'exploitants agricoles du territoire du Haut-Allier est resté relativement stable depuis 2012. Sur certaines communes, nous pouvons remarquer une augmentation du nombre d'exploitations agricoles.

Commune	Nombre d'exploitations ayant leur siège sur la commune (2012)	Nombre d'exploitations ayant leur siège sur la commune (2023)
Langogne	16	23
Rocles	11	10
Chastanier	9	10
Luc	13	8
Naussac-Fontanes	10	12
Cheylard L'Evêque	4	3
Saint-Flour de Mercoire	6	4
Auroux	18	23
Bel-Air-Val-d'Ance	/	30
Saint-Bonnet-Laval	/	19

Tableau 2 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles recensées

Concernant les surfaces agricoles du Haut-Allier, nous observons une augmentation du surfacique valorisé par l'activité agricole, soit une hausse de 2% depuis 2018.

Aujourd'hui, 52 % de la surface intercommunale est valorisée par une **activité agricole**. Ce secteur d'activité est prédominant et doit être pris en considération lors de la révision du plan local d'urbanisme intercommunal.

Les **estives et landes** représentent à elles seules près de 51% des surfaces agricoles. Ensuite, on retrouve les prairies permanentes. Ces **surfaces destinées au fourrage** sont essentielles pour conserver l'autonomie des exploitations agricoles. Ces surfaces représentent 27% des surfaces agricoles du Haut-Allier.

La surface exploitée est très variable en fonction de la production (élevage ou production végétale). Nous pouvons remarquer que les élevages de bovins ont une surface minimum de 60 ha. Alors que les autres types de productions ont pour la plupart moins de 50 ha exploités. La présence d'un cheptel ruminant entraîne un besoin en surfaces pastorales important. D'autres facteurs expliquent également cette variabilité : la situation géographique, l'historique de l'exploitation, la main d'œuvre disponible, les projets et dynamique de l'exploitation, etc.

Le graphique ci-après rend compte de l'évolution des surfaces fourragères mobilisées par les agriculteurs sur la communauté de communes.

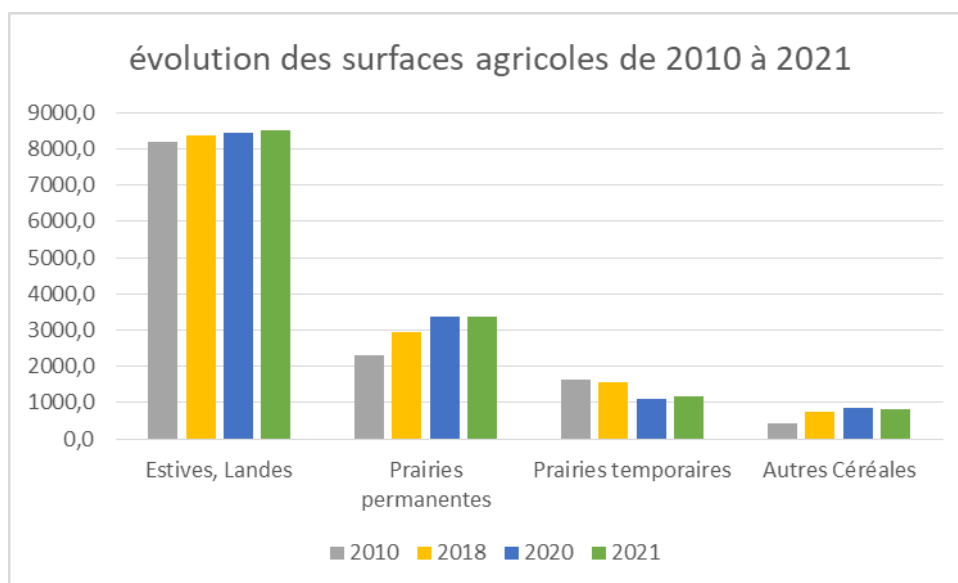


Figure 1 : Evolution de la surface agricole depuis 2010 (RPG)

Depuis 2018, nous pouvons voir une augmentation des prairies permanentes : elles ont augmenté d'environ 425 hectares entre 2018 et 2021 soit une hausse de 14% (selon le Registre Parcellaire Graphique).

La nette baisse des prairies temporaires pourrait être rattachée à la PAC de 2015 qui a obligé les agriculteurs à passer les prairies classées « temporaires » en « permanentes » après cinq ans. Certains agriculteurs ont également fait le choix de passer les prairies temporaires en « céréales » pour éviter la classification en « prairie temporaire ».

La carte en annexe 1 présente la répartition géographique du parcellaire agricole sur la communauté de communes du Haut-Allier.

c) Statut des exploitations et démographie

Les statuts :

Plus de la moitié des exploitations enquêtées ont un statut d'exploitation agricole **individuelle**. Les **GAEC** représentent 23% des exploitations sur la communauté du Haut-Allier.

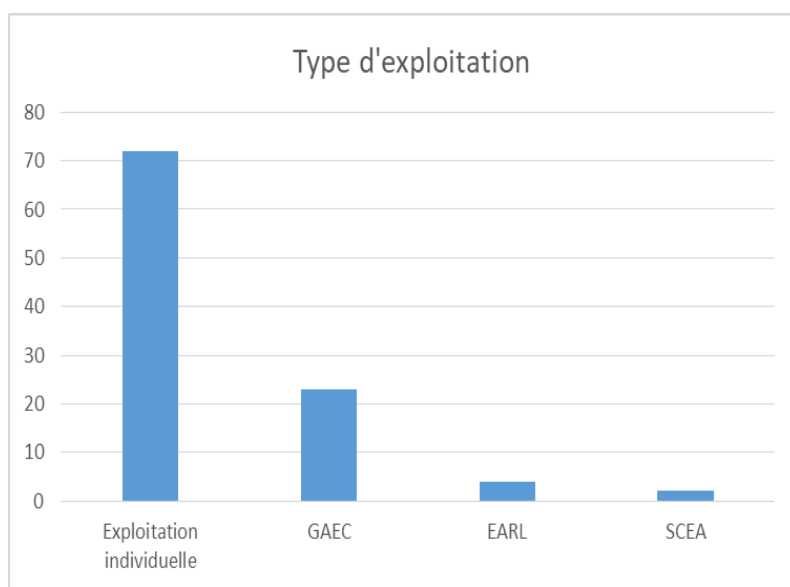


Figure 2 : Proportion des statuts d'exploitation

Pour près de 66% des exploitations sondées, l'agriculture est l'activité principale. Enfin, 23% sont chefs d'exploitation à titre secondaire et 11% sont cotisants solidaires.

23% des agriculteurs et agricultrices ont des activités professionnelles extérieures, ce sont principalement les cotisants solidaires et les chefs d'exploitation à titre secondaire.

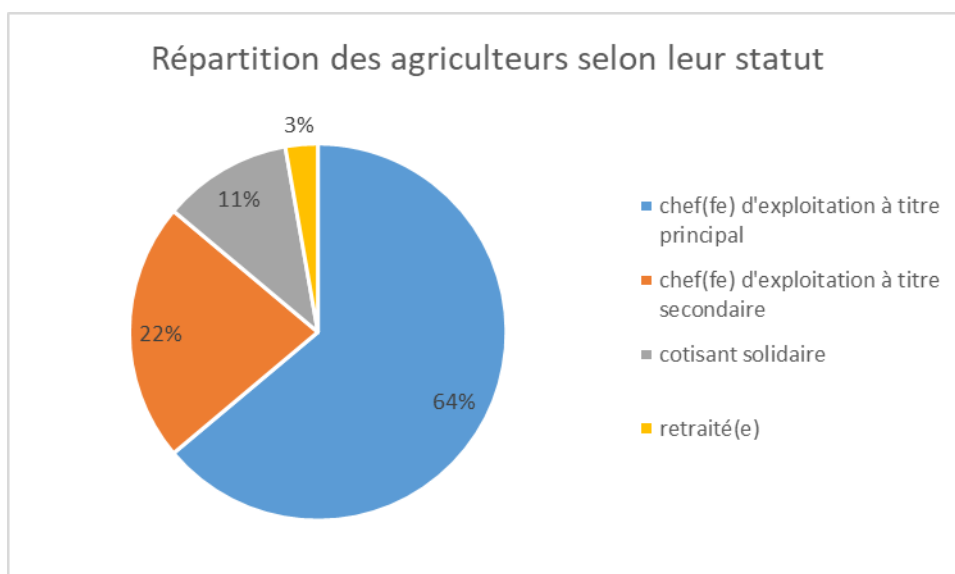


Figure 3 : Répartition des types d'activité agricole

L’installation des exploitants se fait à **78%** dans un **cadre familial** et à **22%** en dehors d’un cadre familial (figure 4). La communauté de communes se caractérise par une activité agricole ancrée qui se transmet au sein des familles.

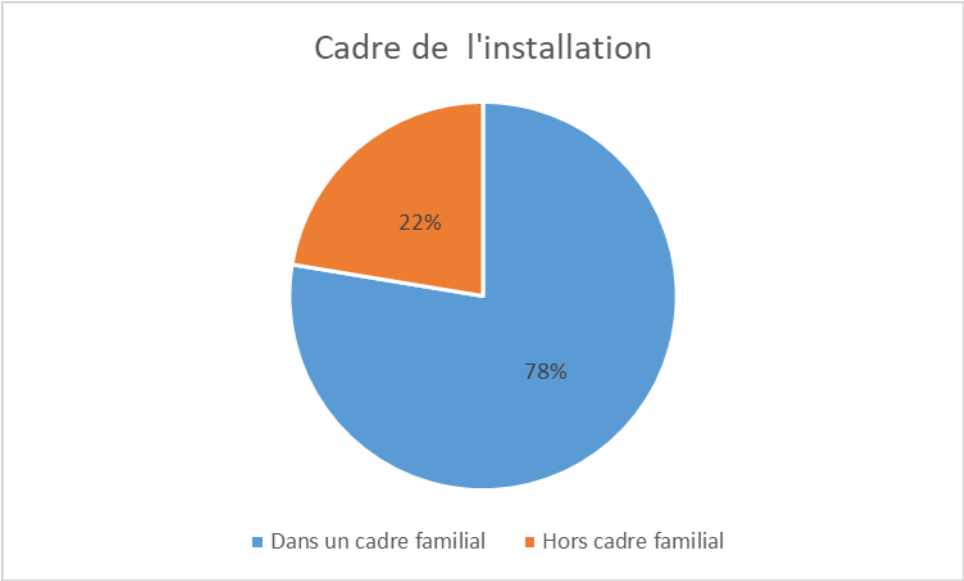


Figure 4 : Répartition des installations selon le cadre familial

D’après le tableau 3 ci-dessous, 56% des exploitations sont rattachés à une **Coopérative d’Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)**.

	Nombre	Proportion
CUMA	55	56%
Groupement d'employeur	6	6%
Autres	6	6%

Tableau 3 : Répartition des différents types de groupement agricole

La démographie agricole :

Selon les données de l’enquête, l’activité agricole de la communauté de communes représente **107,2** unités de travail humain (**UTH**). Nous retrouvons peu de main-d’œuvre salariale (4,72 UTH). L’UTH moyen par exploitation est de 1,76 UTH.

52% des exploitations bénéficient d’une aide familiale supplémentaire dont 42% régulièrement.

Dans 78% des cas, la **main-d’œuvre est suffisante** au sein de l’exploitation. Les exploitations présentes sur la communauté de communes sont à taille humaine avec des productions adaptées au territoire.

Sur la communauté de communes du Haut-Allier, 64% des agriculteurs ont 46 ans et plus. 21% des agriculteurs sont âgés de plus de 60 ans. Au sein de ce territoire, nous pouvons remarquer qu’il y a une population agricole vieillissante.

On retrouve seulement 36% des agriculteurs qui ont moins de 45 ans. Cette classe d'âge est peu représentée par rapport à d'autres collectivités. D'ici vingt à trente ans, la communauté de communes du Haut-Allier aura perdu près de deux tiers de ces agriculteurs actuels.

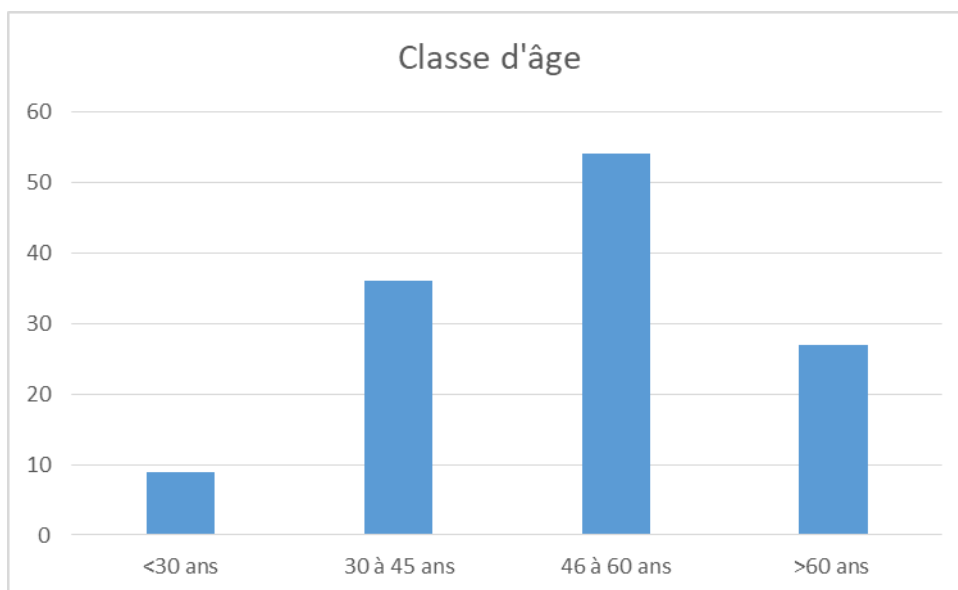


Figure 5 : Répartition des agriculteurs par classe d'âge

d) Productions agricoles et valorisation

L'orientation agricole la plus représentative sur le Haut-Allier est la production bovine (viande et/ou lait) ainsi que l'élevage d'équins. Même si ces orientations sont majoritaires, d'autres systèmes sont également représentés sur le territoire du Haut-Allier. Il s'agit notamment d'apiculture et d'association de pluri-productions animales et de leur transformation, mais également d'accueil touristique et de prise de pension.

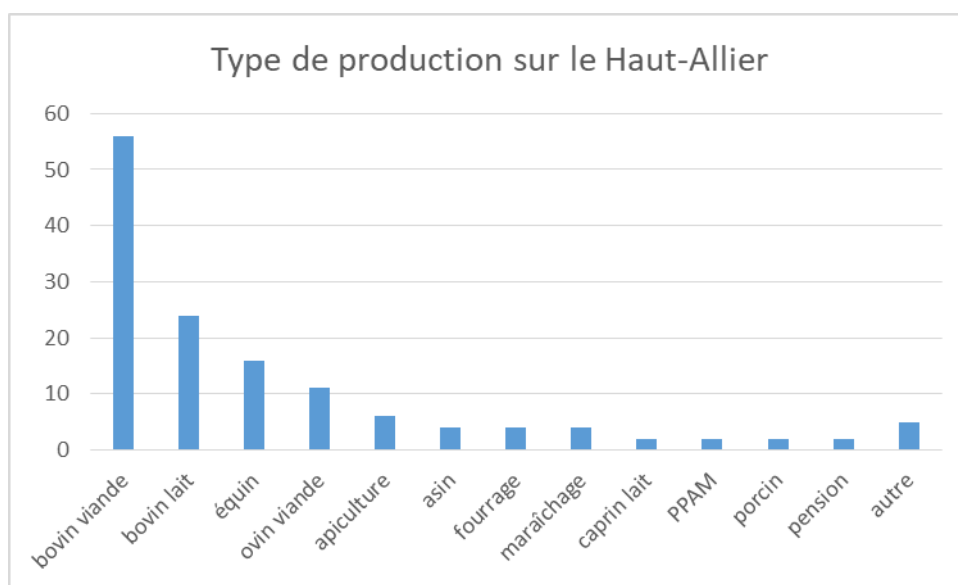


Figure 6 : Répartition des types de production

En 2012, les structures d'élevages étaient composées principalement de bovins viande et de bovins lait avec 88% des exploitations concernées par au moins l'une des deux productions (tableau 4).

La production « bovin lait » est en nette diminution par rapport à 2012 avec seulement 21% des exploitations agricoles concernées en 2023. Cela s'explique par le fait que cette production est jugée très contraignante par les agriculteurs (nombreuses contraintes et faible valorisation). La production « équidé » est en nette augmentation avec 14% des exploitations concernées. La production « ovin viande » connaît également un essor. Même si 39% des exploitations sont concernées par une activité en « bovin viande », on remarque l'émergence de nouvelles productions.

Diagnostic agricole PLUi (COPAGE)		2012	2023*
			*2 nouvelles communes
Productions	Indicateurs	Haut-Allier	Haut-Allier
'Bovin viande'	Nombre d'exploitations	32	56
	proportion	37%	39%
'Bovin lait'	Nombre d'exploitations	28	24
	proportion	32%	17%
'Equidé'	Nombre d'exploitations	2	16
	proportion	2,3%	11%
'Ovin viande'	Nombre d'exploitations	3	11
	proportion	3,5%	8%
'Apiculture'	Nombres d'exploitations	3	6
	proportion	3,5%	4%

Tableau 4 : Evolution des productions des exploitations locales

Seulement 30% des exploitations ont au moins deux productions distinctes et 5% développent trois productions distinctes. Les exploitations agricoles de la commune ont une **production agricole peu diversifiée** (principalement basé sur de l'élevage) et sont donc dépendantes de la valorisation de leur production qui résulte fortement des filières économiques.

Le tableau 5, ci-dessous, indique sous quelles formes les exploitations du territoire valorisent leurs productions.

Activité complémentaire pour valoriser la production	Nombre	Proportion
Vente directe	17	17%
Transformation	5	5%
Activité touristique	7	7%
Location de gîte	6	6%

Tableau 5 : Répartition des types de valorisation

Seulement **34%** des exploitations ont au moins une activité de valorisation de leur production. Sur le territoire du Haut-Allier, **peu d'agriculteurs valorisent leurs productions via une activité complémentaire**. Ainsi, seulement 17% des exploitations valorisent leurs productions par de la vente directe. Nous pouvons constater qu'une minorité a pu développer sur l'exploitation une activité touristique afin de diversifier l'activité agricole.

La commercialisation par circuit long se trouve dans 40% des exploitations agricoles du territoire arrive à valoriser sa production sans avoir besoin de développer une activité complémentaire localement (vente directe, accueil à la ferme,...).

71 exploitations (soit 70%) disposent d’aucun signe de qualité. Quelques exploitations ont des signes de qualité dont le label « Agriculture Biologique » qui se retrouve dans 18% des exploitations et le label rouge « Bœuf Fermier Aubrac » dans 8%.

e) Foncier

Caractérisation du foncier

Le tableau suivant présente la répartition des exploitations en fonction de la surface exploitée.

	< 30 ha	30-100 ha	100-199 ha	200-399 ha	400-599 ha	Total
Nombre d’exploitations	17	38	30	9	1	95
Part des exploitations	18%	40%	32%	9%	1%	100%

Tableau 6 : Répartition des exploitations selon leur surface moyenne exploitée

18% des exploitations exploitent une surface inférieure à 30 ha, il s’agit principalement d’exploitations individuelles avec des petites productions de bovins et d’ovins viande ainsi que d’équins. Ces exploitations sont situées principalement sur les communes de Saint-Bonnet-Laval et de Bel-Air-Val-d’Ance.

43% des GAEC enquêtés ont une surface exploitée comprise entre 100 à 199 ha. La majeure partie de ces GAEC ont une production de bovin allaitant.

72% des exploitations agricoles ont une surface agricole utile comprise entre 30 et 200 ha. Ce surfacique est cohérent par rapport à l’activité d’élevage prédominante.

Le territoire rassemble des **exploitations à taille humaine** avec des **systèmes de production extensifs**.

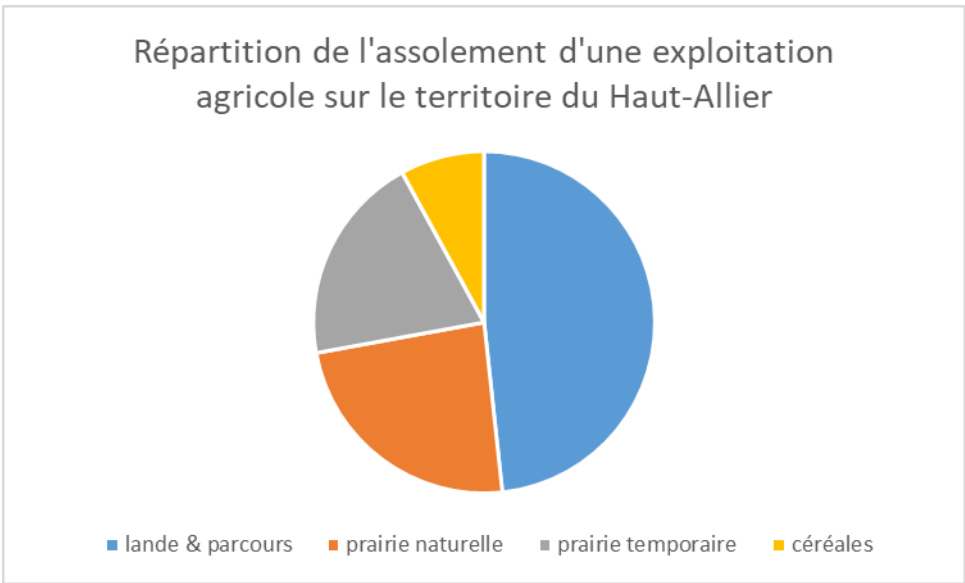


Figure 7 : Répartition de l’assolement moyen d’une exploitation agricole

Les exploitations agricoles du territoire du Haut-Allier ont en moyenne la moitié de leur surface agricole comprise en landes et estives. On peut remarquer que les exploitations de cette communauté de communes ont une bonne proportion de prairies naturelles et temporaires. Ces terres leur permettent d'assurer en partie leur stock fourrager et donc diminuer d'éventuels frais de fonctionnement.

Autonomie des exploitations :

L'autonomie fourragère est atteinte pour 80% des exploitations. L'autonomie est un objectif important pour la plupart des exploitants car elle leur permet de sécuriser leur outil de production. Cette autonomie s'explique par la présence de prairies mais aussi de grandes surfaces en landes et parcours.

63% des exploitations sont **autonomes en céréales** et 58% sont **autonomes en paille**. On en conclut que les exploitants ont une excellente autonomie en fourrage avec les surfaces exploitées actuellement. L'autonomie en céréales et pailles est moindre et pourrait être une source d'amélioration.

44% des exploitations enquêtées ont déclaré avoir **besoin de plus de surfaces agricoles** pour leurs activités. Ce sont principalement des élevages en équin (16%), bovin viande (53%) et bovin lait (16%). La majeure partie des agriculteurs souhaitant plus de surfaces désirent augmenter leur cheptel ou bien intégrer une nouvelle production. Il s'agit principalement d'exploitation ayant une situation économique moyenne à plutôt mauvaise (63% des exploitations avec un besoin de surface).

Généralement, les agriculteurs recherchent en priorité des prairies naturelles ou temporaires (63 %). Ils ont besoin de surfaces productives permettant d'assurer la production du fourrage hivernal. Néanmoins, 21% sont à la recherche de landes ou parcours afin d'assurer la saison de pâturage pour leur troupeau.

Même si le territoire du Haut-Allier dispose d'une grande partie de terres à production fourragère, il semble essentiel d'apporter une attention particulière à la préservation de ces surfaces (terre arable et prairies). Ce sont ces surfaces qui permettent aux exploitations de réaliser du stock de matières premières (foin, paille) d'une année sur l'autre et ainsi subvenir à leurs besoins lors d'une saison de sécheresse.

Sécurisation du foncier

65% des exploitations sont propriétaires à plus de 50%. Seulement 20% des exploitations agricoles sont propriétaires à 100%. Il s'agit majoritairement d'exploitations individuelles (90%). Nous remarquons que les exploitations individuelles ont, en proportion, une plus grande part de terrains en propriété comparées aux GAEC. 67% des exploitations individuelles sont au moins propriétaires à 50% de leurs terres. Du côté des GAEC, nous descendons à 61%. Attention tout de même car, la majorité des exploitations « propriétaire de moins de 25% » sont des exploitations individuelles. Au total, 19% des exploitations agricoles peuvent subir des pertes de terre conséquentes liées à des fermages.

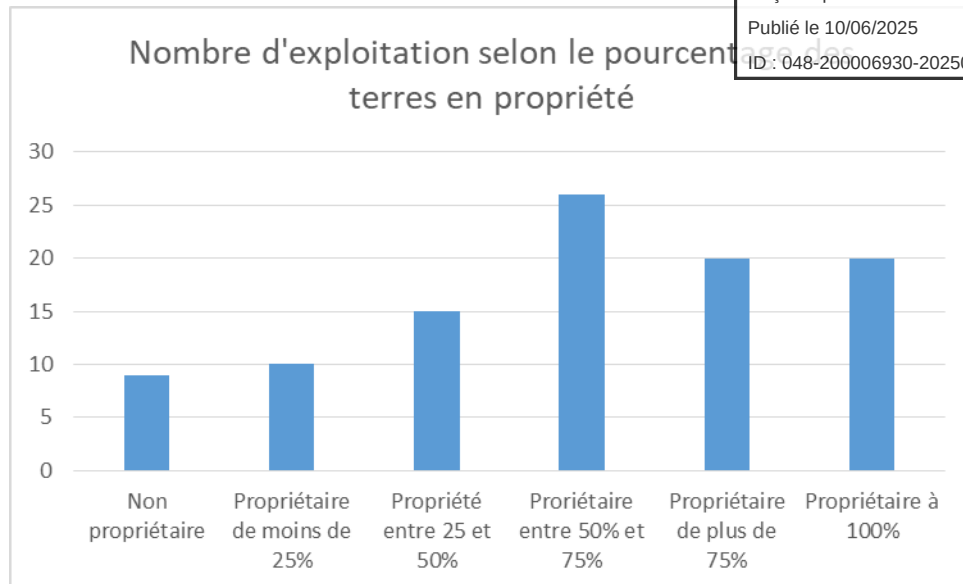


Figure 8 : Nombre d'exploitation selon le pourcentage des terres en propriété

38% des exploitations ont des sectionaux. Parmi ces exploitations, les sectionaux représentent moins de 25% de leur fermage.

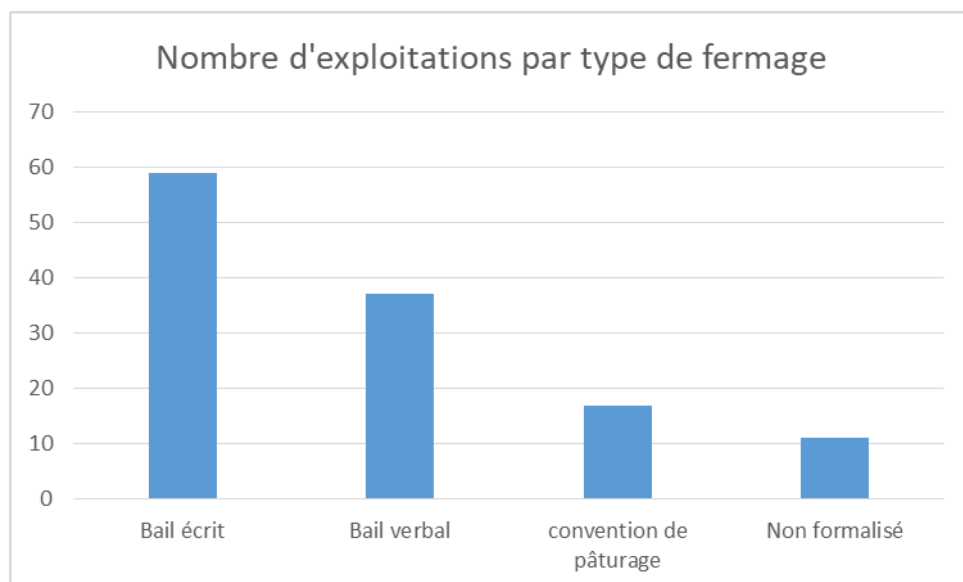


Figure 9 : Nombre d'exploitation par type de fermage

On retrouve quand même 36% des exploitations avec au moins un bail verbal et 11% avec des baux non formalisés. Nous considérons ces baux comme non sécurisés pour les exploitations agricoles.

91% des GAEC et 46% des exploitations individuelles ont des baux écrits ce qui leur permet de sécuriser leur foncier. Néanmoins, sur les 37 exploitations ayant des baux verbaux 24 sont des exploitations individuelles localisées principalement sur les communes de Saint-Bonnet-Laval, Auroux, Langogne et Bel-Air-Val-d'Ance.

Outre la diminution de la surface agricole proprement dite d'une exploitation, la fin d'un fermage peut être une perte de fonctionnalité pour l'activité agricole (perte de réserves fourragères, arrêt des accords oraux, morcellement du parcellaire, enclavement des bâtiments ou de certaines parcelles ...).

Accessibilité et répartition

La distribution du parcellaire d'une exploitation est primordiale. Le morcellement et la dispersion peuvent engendrer une augmentation du temps et des frais de parcours. Cela peut signifier également une difficulté quant à la cohabitation des différents usages agricoles et non agricoles.

Une majorité des exploitants agricoles du territoire (57%) juge leur parcellaire proche du siège d'exploitation (*tableau 7*). 40% des exploitants jugent leur parcellaire groupé. Cependant, un quart des exploitations juge leur parcellaire dispersé (*tableau 8*).

Appréciation du parcellaire	Nombre	Proportion
Proche	58	57%
Moyennement proche	27	26%
Eloigné	15	15%

Tableau 7 : Appréciation du parcellaire par les exploitants

Appréciation du parcellaire	Nombre	Proportion
Groupé	41	40%
Moyennement groupé	33	32%
Dispersé	25	25%

Tableau 8 : Appréciation du parcellaire par les exploitants

Peu d'exploitations sont concernées par l'éloignement de leurs parcelles. Le morcellement du parcellaire et/ou l'enclavement d'un bâtiment peut empêcher le développement logique et pratique du système d'exploitation (création nécessaire de parcs, temps de déplacement allongé, etc.). La proximité et le regroupement des parcelles constituent donc des critères de choix importants pour la recherche de nouvelles terres.

Par exemple, une exploitation orientée « lait » recherchera un parcellaire proche du bâtiment pour limiter les temps de déplacements face à la contrainte journalière de la traite (matin et soir).

Communes	Appréciation de la dispersion du parcellaire par commune
Rocles	Moyennement proche. Selon les exploitations, le parcellaire est dispersé à groupé
Chastanier	Relativement proche et moyennement groupé
Naussac-Fontanes	Proche et moyennement groupé
Bel-Air-Val-d'Ance	De nombreuses différences entre chaque exploitation, une partie avec du terrain proche et groupé. A l'inverse d'autres exploitations ayant leur parcellaire très dispersé et éloigné
Saint-Bonnet-Laval	Parcellaire proche de l'exploitation mais moyennement groupé
Langogne	Groupé et proche sur plusieurs sites mais quelques entités dispersées
Luc	Entités moyennement proches et moyennement groupées
Cheylard L'Evêque	Parcellaire proche et groupé

Auroux	Exploitations ayant du terrain groupé
Saint-Flour de Mercoire	Moyennement proche et moyennement groupé

f) Situation économique

D'un point de vue économique, **46% des exploitations jugent que leur niveau économique est moyen**. Cela signifie qu'ils peuvent au moins vivre de leur activité agricole.

32% déclarent avoir une **situation économique « plutôt bonne » ou « bonne »**. Les communes d'Auroux, Chastanier, et de Saint Bonnet Laval sont les communes où les agriculteurs ont, en proportion, la meilleure situation économique. Les exploitations en bovins viande et en bovins lait sont celles qui ont la meilleure situation économique. Elles représentent 87% des exploitations avec une bonne situation économique.

17% des exploitations sont en difficulté financière importante, il s'agit d'exploitation individuelle en phase de développement et/ou d'installation.

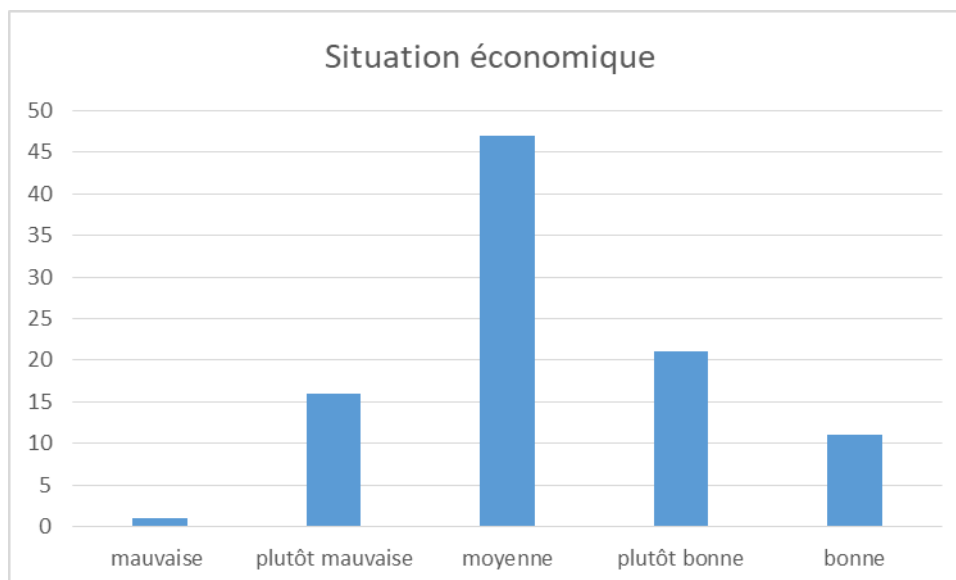


Figure 10 : Situation économique des exploitations

g) Dynamique agricole

Comme nous pouvons le voir dans la figure ci-dessous, la moitié des exploitations sont en **régime de croisière**. Cette proportion reflète une certaine **stabilité** des exploitations agricoles. Seulement, 21% des exploitations sont en phase de développement et 12% en phase d'installation.

Nous constatons une dynamique positive dans chaque commune du Haut-Allier car au moins 1 exploitation par commune est en phase de développement et/ou d'installation.

Néanmoins, 14% des exploitations sont en phase de cessation dont 6% avec une succession envisagée dans un cadre familiale.

Saint Bonnet Laval est la commune la plus impactée par le départ agricoles. Sur 9 agriculteurs en phase de cessation, on en a 7 qui n'auront aucune succession.

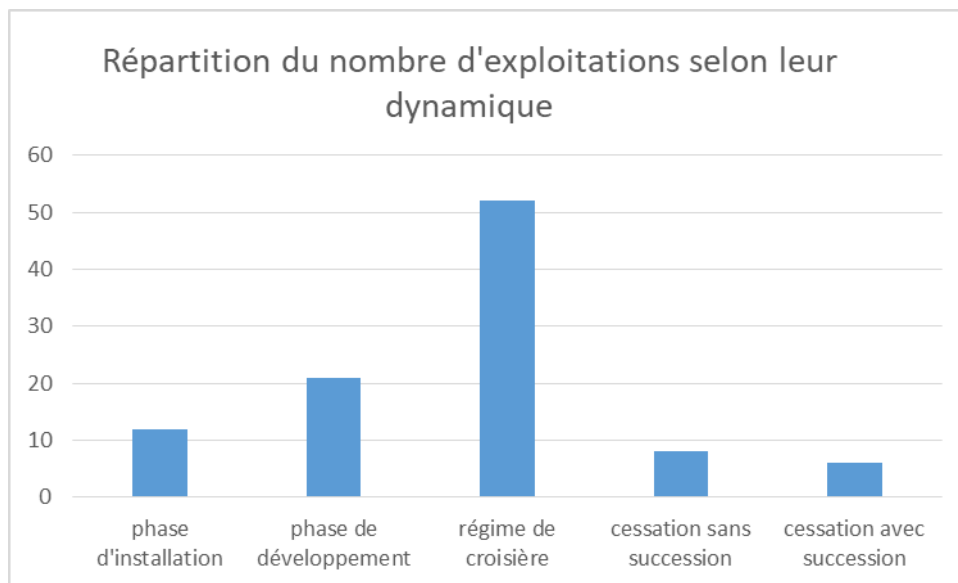


Figure 11 : Répartition du nombre d'exploitations selon leur dynamique

A noter que certaines exploitations transmises peuvent avoir une modification de leur production et donc des projets de construction. Il faudra donc être vigilant à la délimitation des zonages autour des exploitations agricoles afin qu'elles puissent se développer.

67% des exploitations en phase d'installation ont comme production principale un atelier « bovin viande ». Cela renforce la tendance déjà remarquée précédemment.

Nous pouvons constater dans la figure 12 que 31 agriculteurs se sont installés il y a moins de 5 ans (soit 31% des agriculteurs sondés). 36% des exploitants se sont installés il y a 5 à 20 ans et 54% il y a plus de 20 ans. Cette proportion reflète un certain **vieillessement** des exploitations agricoles. A long terme, la communauté de communes du Haut-Allier aura potentiellement perdu près de 2/3 de ces agriculteurs. Néanmoins, nous remarquons une légère dynamique d'installation ce qui permet de stabiliser l'activité agricole du territoire.

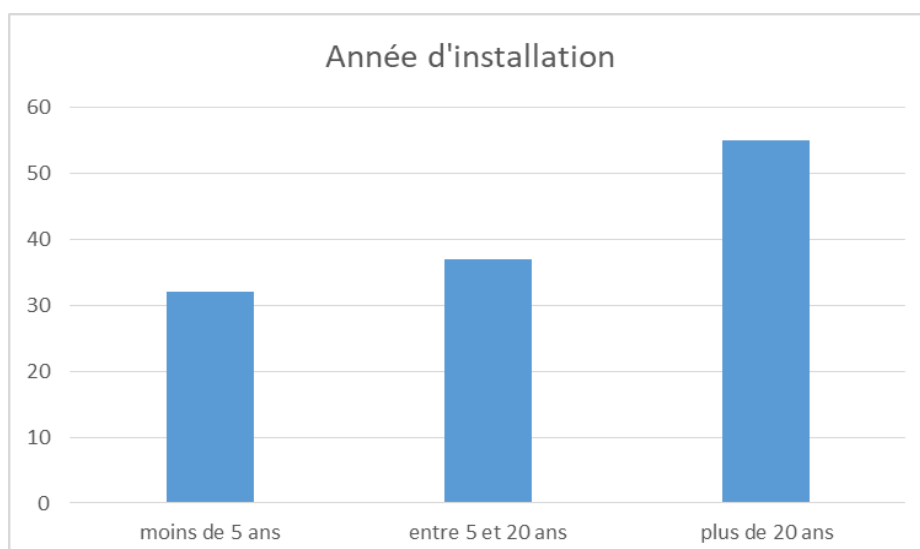


Figure 12 : Année des installations

h) Projet agricole et craintes

Projet agricole

61% des exploitants enquêtés ont déclaré avoir un projet agricole envisagé à plus ou moins long terme.

Au sein de ces projets, nous distinguons le besoin de bâtiments d'élevage et de stockage ainsi que 2 projets agritouristiques. Les projets d'habitation pour les exploitants sont également pris en compte.

Notons qu'il est important de prendre en compte la disponibilité d'une habitation pour un repreneur d'exploitation. Le logement doit se situer à proximité des bâtiments de l'exploitation (notamment pour l'élevage).

Une carte représentant l'ensemble des projets agricoles se trouve en annexe 2.

Craintes

Comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous, de nombreuses exploitations ont indiqué avoir des craintes concernant le territoire vis-à-vis de leur activité agricole.

Exploitation avec au moins une crainte	Nombre	Proportion
Urbanisme	31	30%
Accès et chemin	41	40%
Ressource en eau	37	36%

Tableau 9 : Répartition des craintes selon leur type

- **Chemin et accès**

40% d'entre eux déclarent avoir des **problèmes concernant l'accessibilité et l'entretien des chemins**. Certaines parcelles sont difficilement accessibles et plusieurs chemins demandent un entretien régulier. De plus, certains chemins sont parfois très étroits et rendent difficile la circulation des engins agricoles.

La situation est très variable d'une commune à l'autre. On remarque que les communes d'Auroux, Bel-Air-Val-d'Ance, Saint-Bonnet-Laval et Rocles sont les communes les plus impactées par l'état des chemins.

Une carte représentant l'ensemble des difficultés d'accès se trouve en annexe 3.

- **L'urbanisme**

Urbanisation :

Comme nous pouvons le voir sur l'annexe 4, certains agriculteurs du Haut-Allier ont des craintes par rapport à l'urbanisation du territoire. Celles-ci restent minoritaires car nous avons à faire à une faible pression urbaine.

Toutefois, ces craintes sont localisées la plupart du temps sur les communes de Bel-Air-Val-d'Ance, Naussac-Fontanes et Langogne. Les exploitations concernées craignent une perte du potentiel agricole sur leur commune (respect des périmètres sanitaires, classement en zone naturelle, développement de parc photovoltaïque, étalement urbain). Les fiches individuelles expliquent en détails les craintes.

Déviations de Langogne :

Sur le territoire du Haut-Allier, le projet de déviation de Langogne concerne plusieurs exploitations. Elles seraient notamment impactées sur des terres labourables (prairies temporaires et surfaces en céréales). La conduite des animaux et l'accès à des points d'abreuvement risqueraient également d'être perturbés par l'aménagement.

La question de compensation des terres situées dans l'emprise de la déviation est une interrogation pour les agriculteurs. En effet, le foncier sur ce secteur est relativement prisé, il est donc compliqué pour les agriculteurs de bénéficier de nouveaux terrains.

De plus, 50% des agriculteurs concernés par la déviation disposent principalement de fermages sur leurs exploitations. Ils seront donc directement impactés par le projet de déviation, ce qui pourrait remettre en cause la viabilité de leur exploitation.

- **La ressource en eau**

Enfin, **36% ont une crainte sur la ressource en eau** avec notamment l'apparition de tensions en période estivale. De nombreux agriculteurs utilisent le réseau d'alimentation en eau potable (AEP) afin d'abreuver leur troupeau. Ceci est à prendre en compte au vu du changement climatique car le réseau AEP peut être fortement impacté par l'activité agricole.

Certaines parcelles ne disposent pas d'eau à proximité et les agriculteurs ont alors besoin d'apporter des tonnes à eau pour satisfaire le besoin en eau de leur cheptel. Au vu de l'évolution du climat (sécheresses répétitives), les agriculteurs se voient augmenter leur charge de travail. Ceci concerne 30% des agriculteurs ayant des craintes sur la ressource en eau.

56% des agriculteurs souhaiteraient réaliser des aménagements sur leur foncier et à l'échelle communale. Sur les communes d'Auroux et de Saint Bonnet Laval, de nombreux agriculteurs ont fait la remarque qu'ils n'avaient pas d'accès à des cannes à eau sur leur secteur.

3. Éléments cartographiques et fiches individuelles

Les pages suivantes localisent par hameau agricole, les bâtiments existants, les changements d'affectation éventuels, les périmètres induits en raison des bâtiments d'élevage et les projets des agriculteurs sur le territoire.

L'inventaire exhaustif auprès des agriculteurs enquêtés permet la connaissance des contraintes et besoins des exploitations agricoles en vue d'une prise en compte dans le document d'urbanisme. Il s'agit d'un inventaire à un instant donné qu'il faudra réactualiser si besoin.

Il est à signaler que l'évolution dans la conduite des animaux et la notion de bien-être animal peut nécessiter la création d'abris en zone de pâturage. Il apparaît essentiel que le zonage et le règlement associé puissent permettre la mise en place de ces structures légères sur les parcelles de pâture.

Compte tenu du caractère confidentiel des informations renseignées dans les pages suivantes, leur communication est strictement réservée à la communauté de communes du Haut-Allier dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

D'une manière générale, même si l'agriculteur n'a pas de projet précis au moment de l'enquête, il est préférable de ménager une zone constructible autour des bâtiments existants de sorte à permettre l'évolution de l'exploitation présente (celle-ci devant prendre en compte la distance des bâtiments de tiers).

Pour rappel, chaque exploitation présente sur le Haut-Allier a été contactée :

- L'ensemble des exploitations créées après 2012 qui ont leur siège sur l'une des communes ont été invitées à un entretien individuel afin d'identifier leurs activités agricoles et créer la cartographie des infrastructures. Chacune d'entre elles aura une cartographie et une fiche individuelle.
- L'ensemble des exploitations rencontrées en 2012 et qui ont leur siège sur l'une des communes ont reçu un questionnaire et leur cartographie réalisés en 2012. Ces éléments permettent de mettre à jour leurs données ainsi que compléter les données statistiques. Or, pour certaines exploitations aucune fiche individuelle n'a été rédigée car les agriculteurs n'ont pas répondu à l'enquête. Toutefois, chaque exploitation agricole dispose de sa cartographie réalisée 2012 ou bien réactualisée suite à leur demande.
- L'ensemble des exploitations ayant des terrains sur la communauté mais qui n'ont pas leur siège d'exploitation sur une des communes ont reçu un questionnaire papier. Les réponses au questionnaire permettent d'identifier d'éventuels bâtiments agricoles ou projets. Si l'exploitant a un bâtiment et/ou un projet agricole, une cartographie est réalisée.

a) Commune d'Auroux

b) Commune de Bel-Air-Val d'Ance

c) Commune de Chastanier

d) Commune de Cheylard l'Evêque

e) Commune de Naussac-Fontanes

f) Commune de Langogne

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025



ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

g) Commune de Luc

h) Commune de Rocles

i) Commune de Saint-Bonnet-Laval

j) Commune de Saint-Flour de Mercoire

k) Exploitations avec le siège d'exploitation hors de la communauté de communes mais ayant du terrain

Conclusion

Le diagnostic agricole réalisé par l'association COPAGE permet d'avoir une image de l'activité agricole en 2023 sur la communauté de communes du Haut-Allier.

Les exploitations du territoire du Haut-Allier sont des exploitations à tailles humaines disposant de nombreuses surfaces pastorales (landes et parcours) et, dans une moindre mesure, de surfaces labourables (prairie, céréales). Ces dernières sont essentielles pour les exploitations et doivent être préservées au vu des évolutions climatiques. En effet, elles leur permettent d'assurer une autonomie minimale en matière première (foin, paille, céréales) et de limiter les frais de fonctionnement (achat de fourrage). L'urbanisation ne doit pas se faire au détriment de ces surfaces qui ont souvent un excellent potentiel agronomique.

Sur la communauté de communes, nous retrouvons une production spécialisée en bovin allaitant et laitier. Depuis 2012, nous constatons une tendance à de nouvelles productions (équidé, ovin, apiculture) au détriment de la production « bovin lait ». Les exploitations du Haut-Allier ne valorisent que très peu leurs productions via de la vente directe ou de la transformation fermière. Le circuit long est souvent privilégié par les exploitations. Le développement d'une valorisation de la production ou d'une activité agritouristique pourrait améliorer la situation économique souvent jugée « moyenne » des exploitations du territoire.

L'activité agricole du territoire du Haut-Allier a une population plutôt vieillissante avec une faible proportion de jeunes installés. De plus, la dynamique de repreneur et d'installation est relativement faible pour certaines communes. Cette tendance doit être anticipée pour assurer le maintien des exploitations du territoire.

Les problématiques liées à l'urbanisation sont très variables d'une commune à l'autre. Ainsi, nous avons des secteurs avec une pression inexistante vis-à-vis de l'activité agricole et des secteurs où les exploitations s'inquiètent de l'étalement urbain. Cela peut en effet avoir des répercussions dans leurs projets agricoles (notamment les bâtiments soumis au périmètre sanitaire) mais aussi sur leurs parcellaires (perte de surface, morcellement des parcelles).

Enfin, le diagnostic réalisé par l'association COPAGE s'appuie sur une enquête individuelle des agriculteurs déjà installés sur la communauté de communes. Ainsi, il est difficile de faire état des agriculteurs qui souhaiteraient s'installer dans les années à venir en créant une nouvelle exploitation.

Il est primordial de prendre en compte les enjeux agricoles dans la constitution des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal afin de ne pas impacter la viabilité des exploitations actuelles ou futures.

Annexes

Annexe 1 : Répartition géographique du parcellaire agricole sur la communauté de communes du Haut-Allier

Annexe 2 : Carte de l'ensemble des projets agricoles identifiés

Annexe 3 : Localisation des difficultés concernant les accès

Annexe 4 : Carte de localisation des craintes d'urbanisation

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025



ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

Annexe 1 : Répartition géographique du parcellaire agricole sur la communauté de communes du Haut-Allier

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

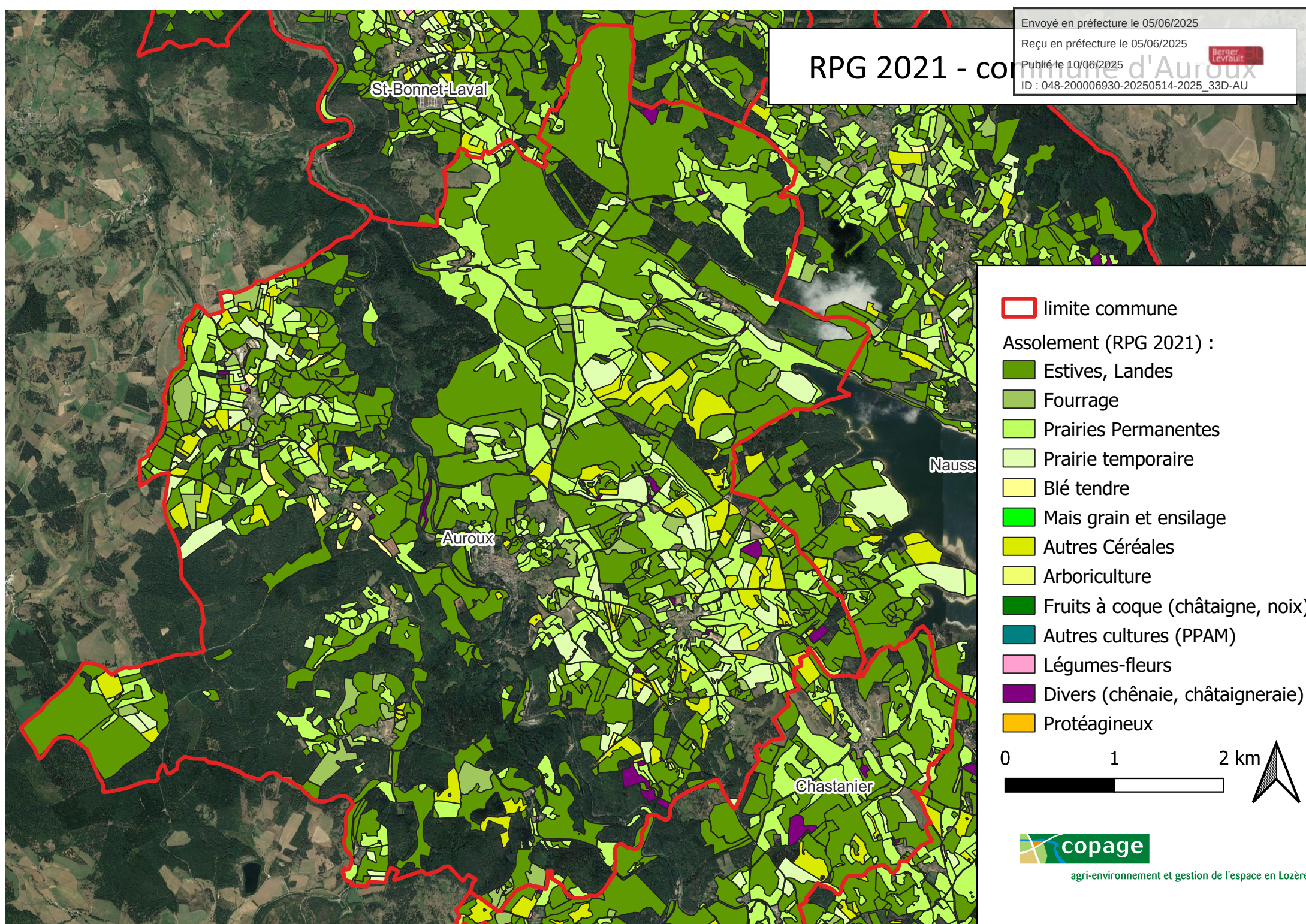
Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU



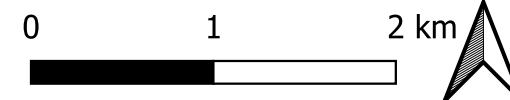
RPG 2021 - commune d'Auroux



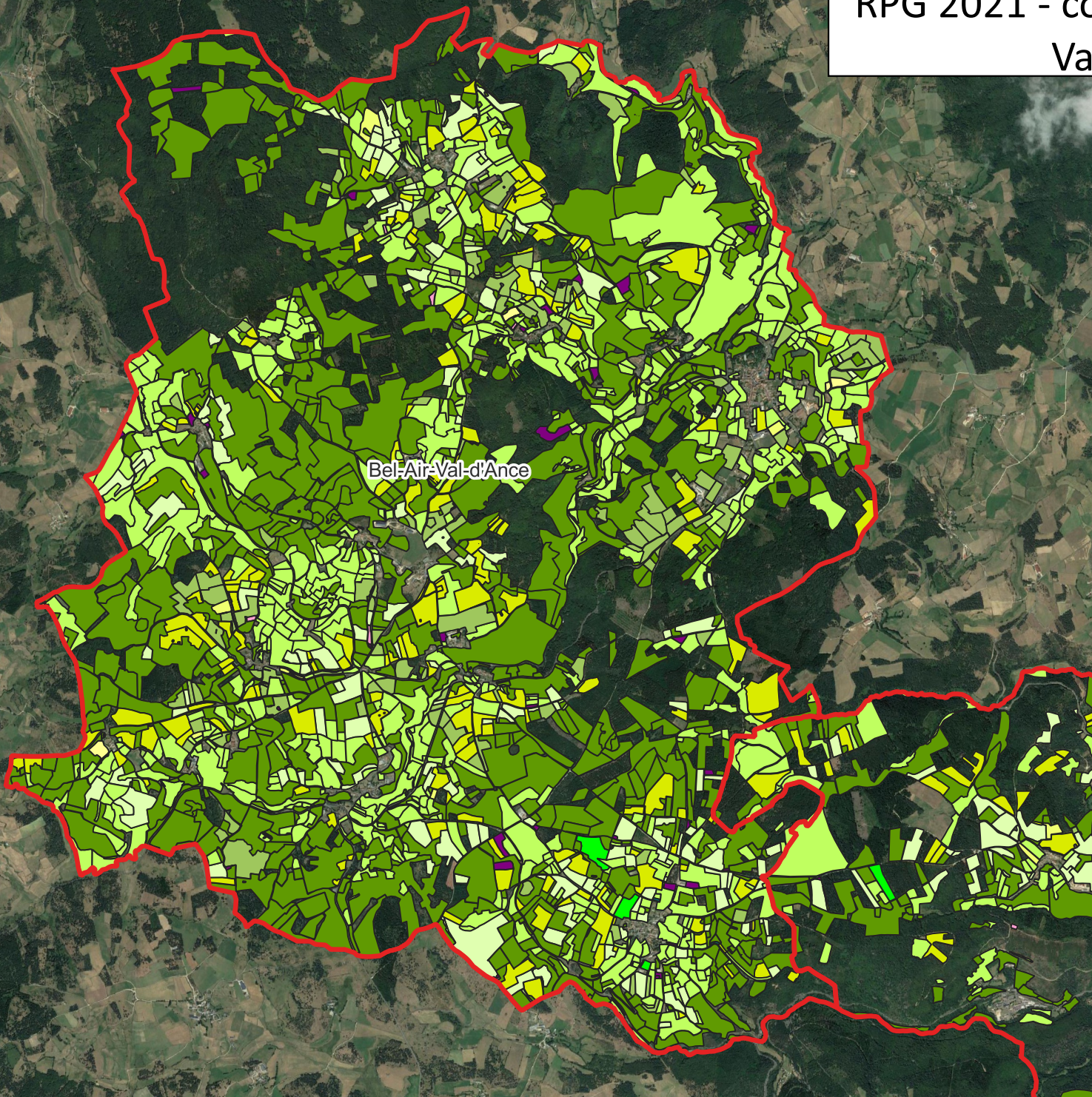
 limite commune

Assolement (RPG 2021) :

-  Estives, Landes
-  Fourrage
-  Prairies Permanentes
-  Prairie temporaire
-  Blé tendre
-  Mais grain et ensilage
-  Autres Céréales
-  Arboriculture
-  Fruits à coque (châtaigne, noix)
-  Autres cultures (PPAM)
-  Légumes-fleurs
-  Divers (chênaie, châtaigneraie)
-  Protéagineux



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère



 limite commune

Assolement (RPG 2021) :

-  Estives, Landes
-  Fourrage
-  Prairies Permanentes
-  Prairie temporaire
-  Blé tendre
-  Mais grain et ensilage
-  Autres Céréales
-  Arboriculture
-  Fruits à coque (châtaigne, noix)
-  Autres cultures (PPAM)
-  Légumes-fleurs
-  Divers (chênaie, châtaigneraie)
-  Protéagineux

0 1 2 km



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

RPG 2021 - commune de Chastanier

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU



Auroux

Chastanier

Rocles

 limite commune

Assolement (RPG 2021) :

-  Estives, Landes
-  Fourrage
-  Prairies Permanentes
-  Prairie temporaire
-  Blé tendre
-  Mais grain et ensilage
-  Autres Céréales
-  Arboriculture
-  Fruits à coque (châtaigne, noix)
-  Autres cultures (PPAM)
-  Légumes-fleurs
-  Divers (chênaie, châtaigneraie)
-  Protéagineux

0 500 1 000 m



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

RPG 2021

Cheyhard l'Evêque

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

Berger
Levrault

Rocles

St-Flour-de-Mercoire

Luc

Cheyhard l'Evêque

 limite commune

Assolement (RPG 2021) :

 Estives, Landes

 Fourrage

 Prairies Permanentes

 Prairie temporaire

 Blé tendre

 Mais grain et ensilage

 Autres Céréales

 Arboriculture

 Fruits à coque (châtaigne, noix)

 Autres cultures (PPAM)

 Légumes-fleurs

 Divers (chênaie, châtaigneraie)

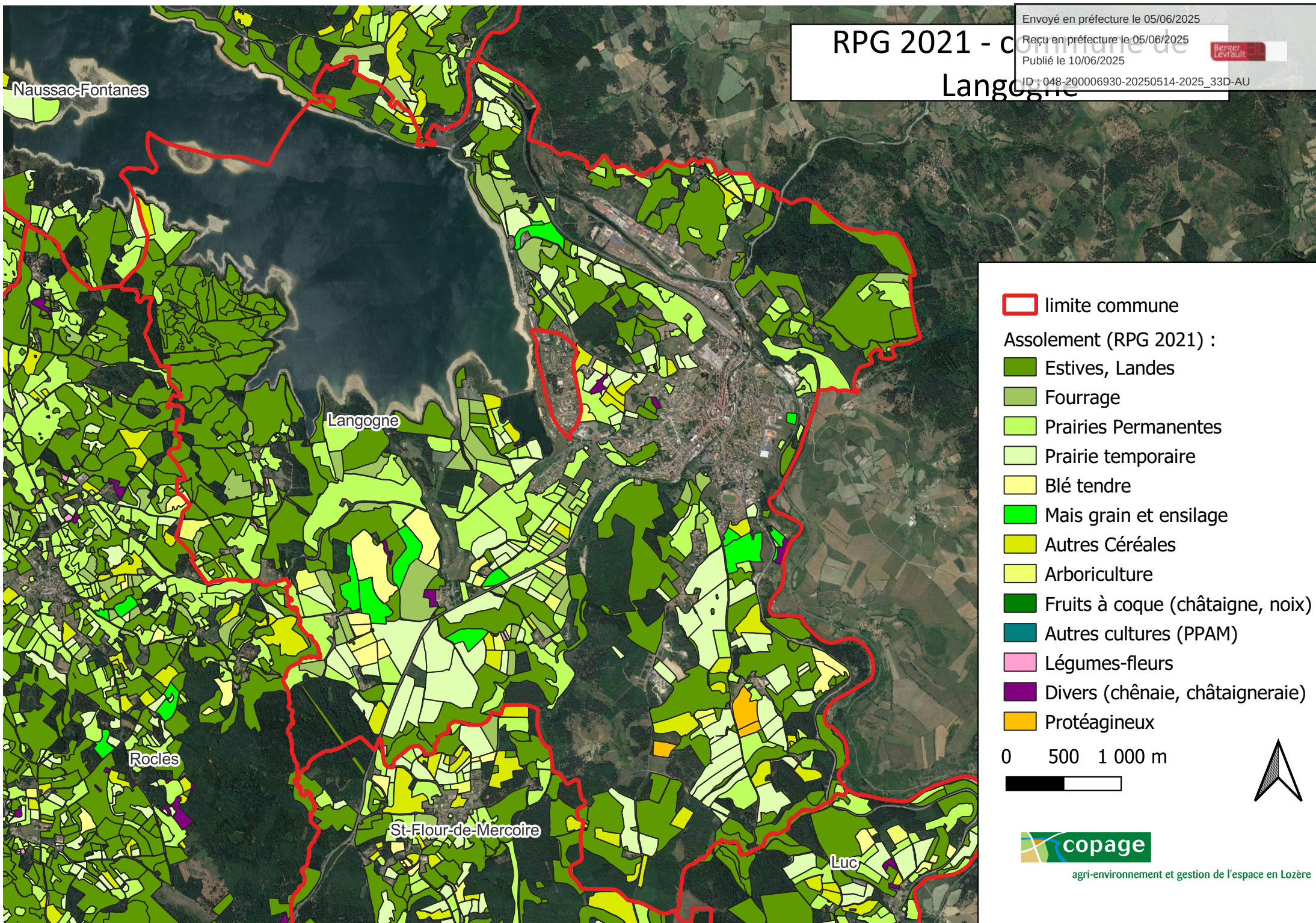
 Protéagineux

0 500 1 000 m



 copage

agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère



RPG 2021

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

Berger
Levrault

Langogne

St-Flour-de-Mercoire

Luc

Cheyliard-l'Evêque

 limite commune

Assolement (RPG 2021) :

 Estives, Landes

 Fourrage

 Prairies Permanentes

 Prairie temporaire

 Blé tendre

 Mais grain et ensilage

 Autres Céréales

 Arboriculture

 Fruits à coque (châtaigne, noix)

 Autres cultures (PPAM)

 Légumes-fleurs

 Divers (chênaie, châtaigneraie)

 Protéagineux

0 500 1 000 m



 copage

agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

St-Bonnet-Laval

RPG 2021 - commune de Naussac-Fontanes

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

Berser
Levrault

Naussac-Fontanes

Auroux

Chastanier

Rocles

Langogne

 limite commune

Assolement (RPG 2021) :

 Estives, Landes

 Fourrage

 Prairies Permanentes

 Prairie temporaire

 Blé tendre

 Mais grain et ensilage

 Autres Céréales

 Arboriculture

 Fruits à coque (châtaigne, noix)

 Autres cultures (PPAM)

 Légumes-fleurs

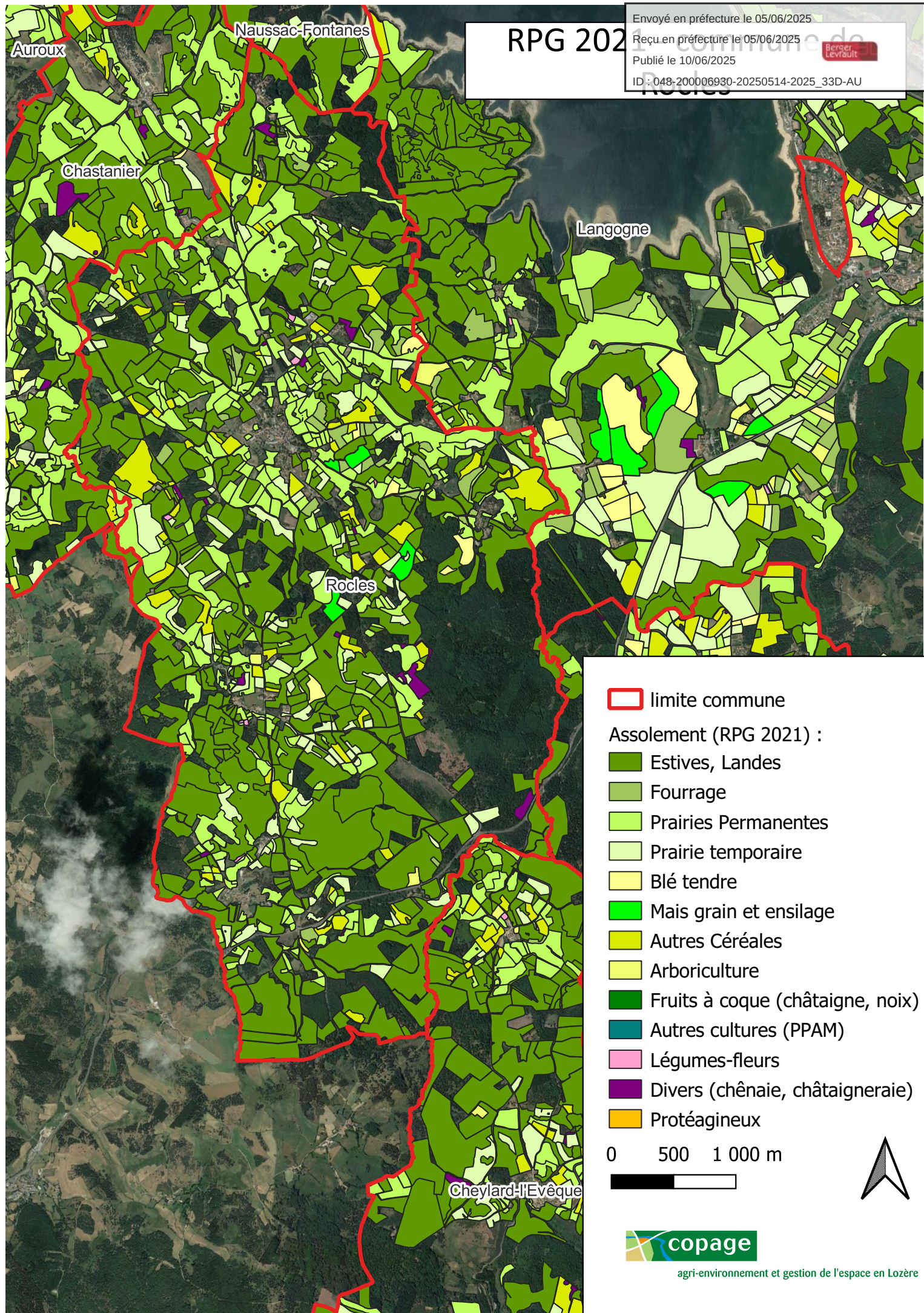
 Divers (chênaie, châtaigneraie)

 Protéagineux

0 1 2 km



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère



Auroux

Naussac-Fontanes

RPG 2021

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

Berger
Levrault

Chastanier

Langogne

Rocles

Cheylard-l'Évêque

limite commune

Assolement (RPG 2021) :

Estives, Landes

Fourrage

Prairies Permanentes

Prairie temporaire

Blé tendre

Mais grain et ensilage

Autres Céréales

Arboriculture

Fruits à coque (châtaigne, noix)

Autres cultures (PPAM)

Légumes-fleurs

Divers (chênaie, châtaigneraie)

Protéagineux

0 500 1 000 m



copage

agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

RPG 2021 - commune de St-Flour-de-Mercoire

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

Berser
Levrault

Langogne

Rocles

St-Flour-de-Mercoire

Cheyliard-l'Evêque

Luc

 limite commune

Assolement (RPG 2021) :

 Estives, Landes

 Fourrage

 Prairies Permanentes

 Prairie temporaire

 Blé tendre

 Mais grain et ensilage

 Autres Céréales

 Arboriculture

 Fruits à coque (châtaigne, noix)

 Autres cultures (PPAM)

 Légumes-fleurs

 Divers (chênaie, châtaigneraie)

 Protéagineux

0 500 1 000 m



 copage

agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

RPG 2021 - commune

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

Berser
Levrault

Bel-Air-Val-d'Ance

St-Bonnet-Laval

Auroux

 limite commune

Assolement (RPG 2021) :

-  Estives, Landes
-  Fourrage
-  Prairies Permanentes
-  Prairie temporaire
-  Blé tendre
-  Mais grain et ensilage
-  Autres Céréales
-  Arboriculture
-  Fruits à coque (châtaigne, noix)
-  Autres cultures (PPAM)
-  Légumes-fleurs
-  Divers (chênaie, châtaigneraie)
-  Protéagineux

0 1 2 km



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025



ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

Annexe 2 : Carte de l'ensemble des projets agricoles identifiés

Projets agricoles Haut Allier

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU



Bel-Air-Val-d'Ance

St-Bonnet-Laval

Auroux

Naussac-Fontanes

Langogne

Chastanier

Rocles

St-Flour-de-Mercoire

Luc

Cheyrols-l'Évêque

limite de commune

projet agricole

0 2,5 5 km



 copage

agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025



ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

Annexe 3 : Localisation des difficultés concernant les accès

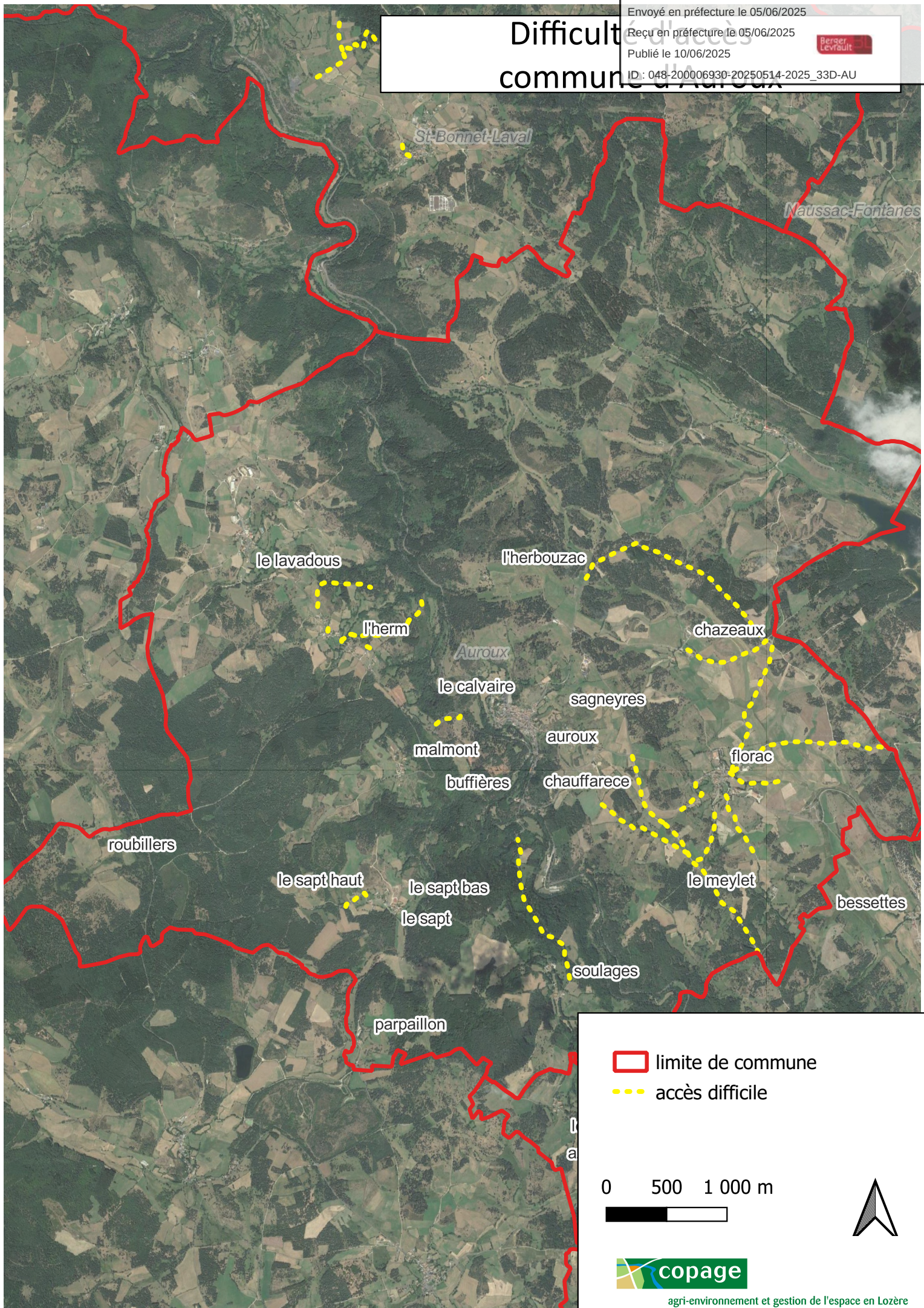
Difficulté d'accès commune d'Auroux

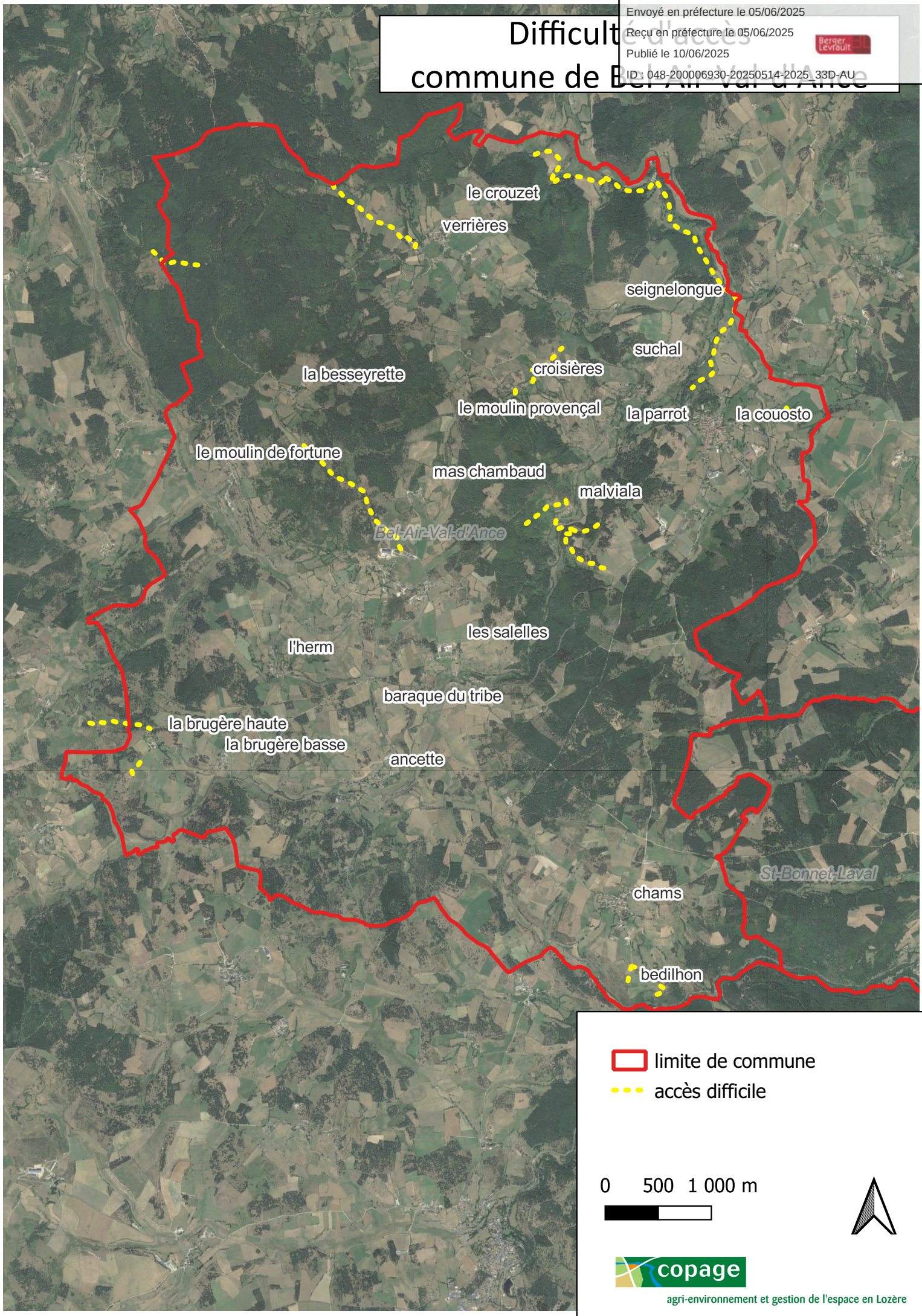
Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU





 limite de commune

 accès difficile

0 500 1 000 m







agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

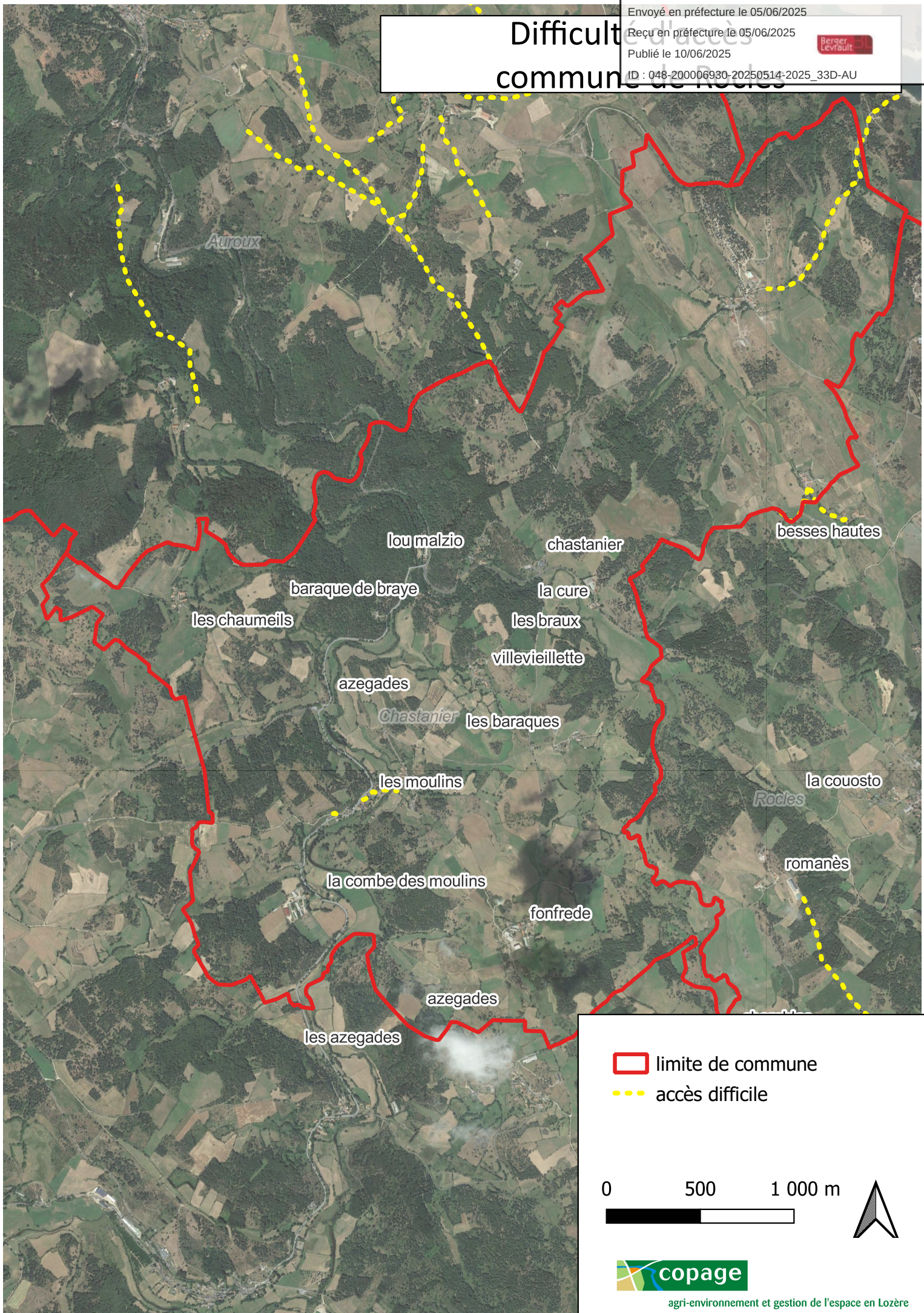
Difficulté d'accès
commune de Rodès

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU



□ limite de commune

--- accès difficile

0 500 1 000 m



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

Difficulté d'accès

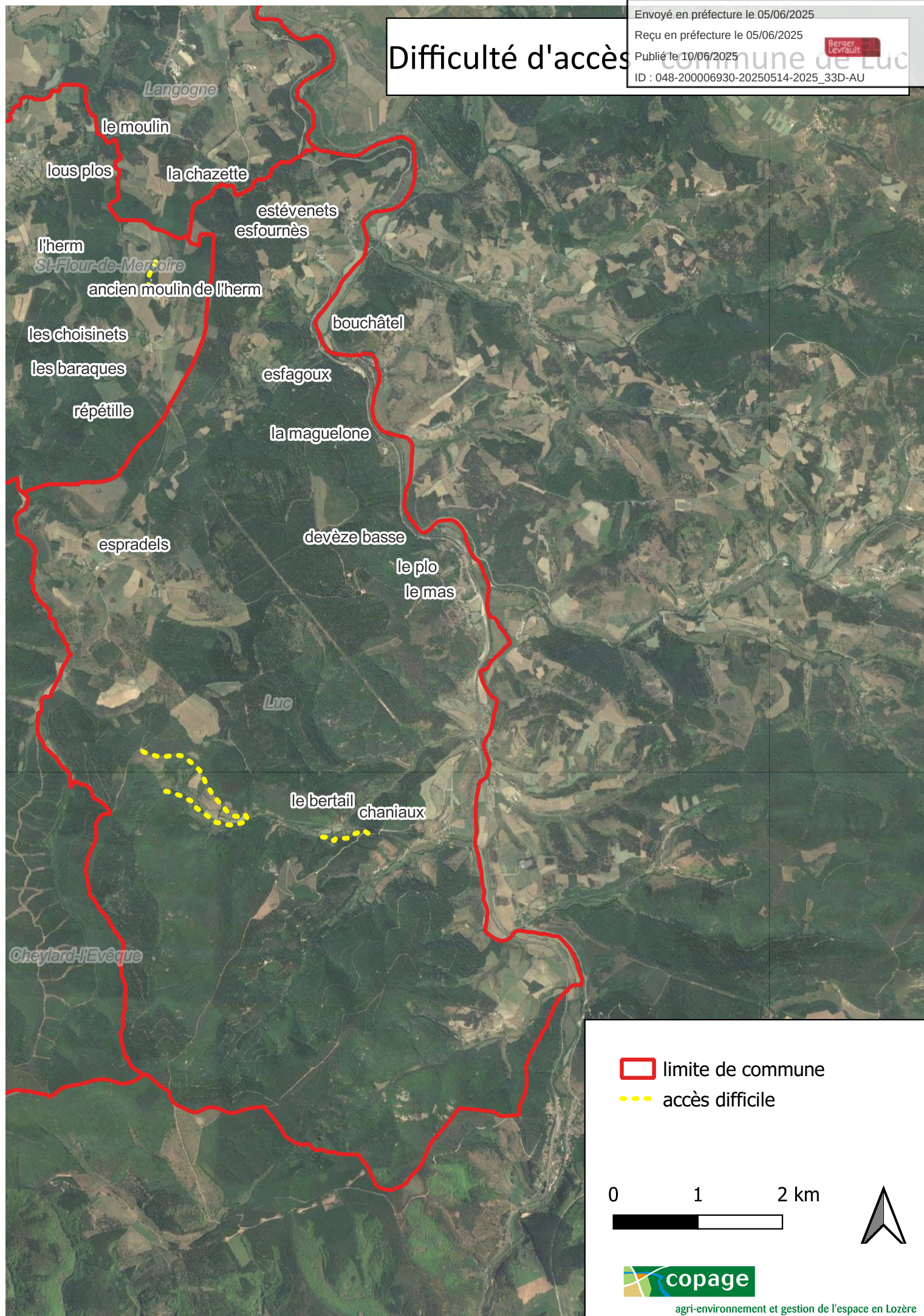
Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU

Berger
Levrault



 limite de commune

 accès difficile

0 1 2 km



 copage

agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère



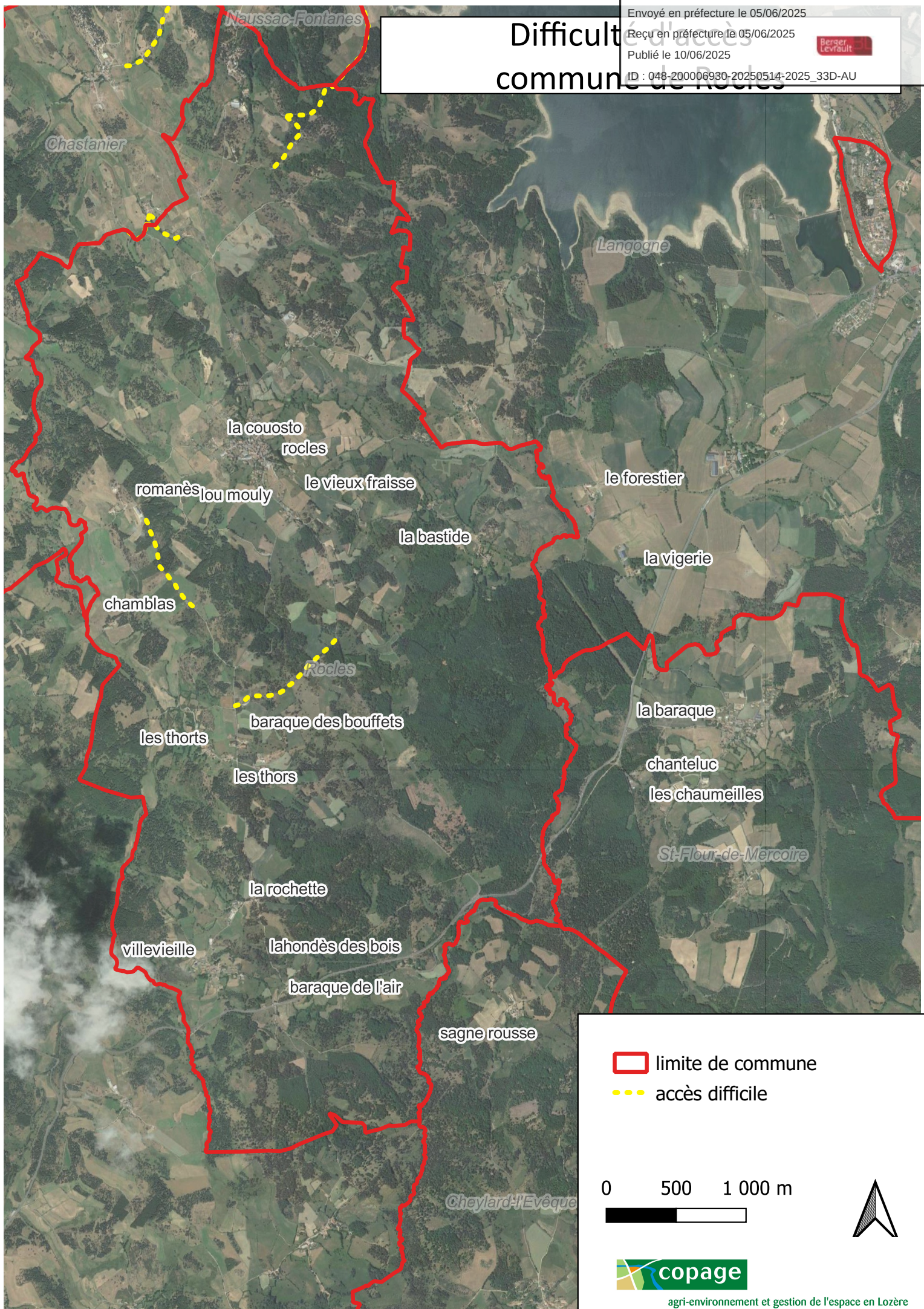
Difficulté d'accès
commune de Rocles

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU



 limite de commune

 accès difficile

0 500 1 000 m



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

Difficulté d'accès à la commune

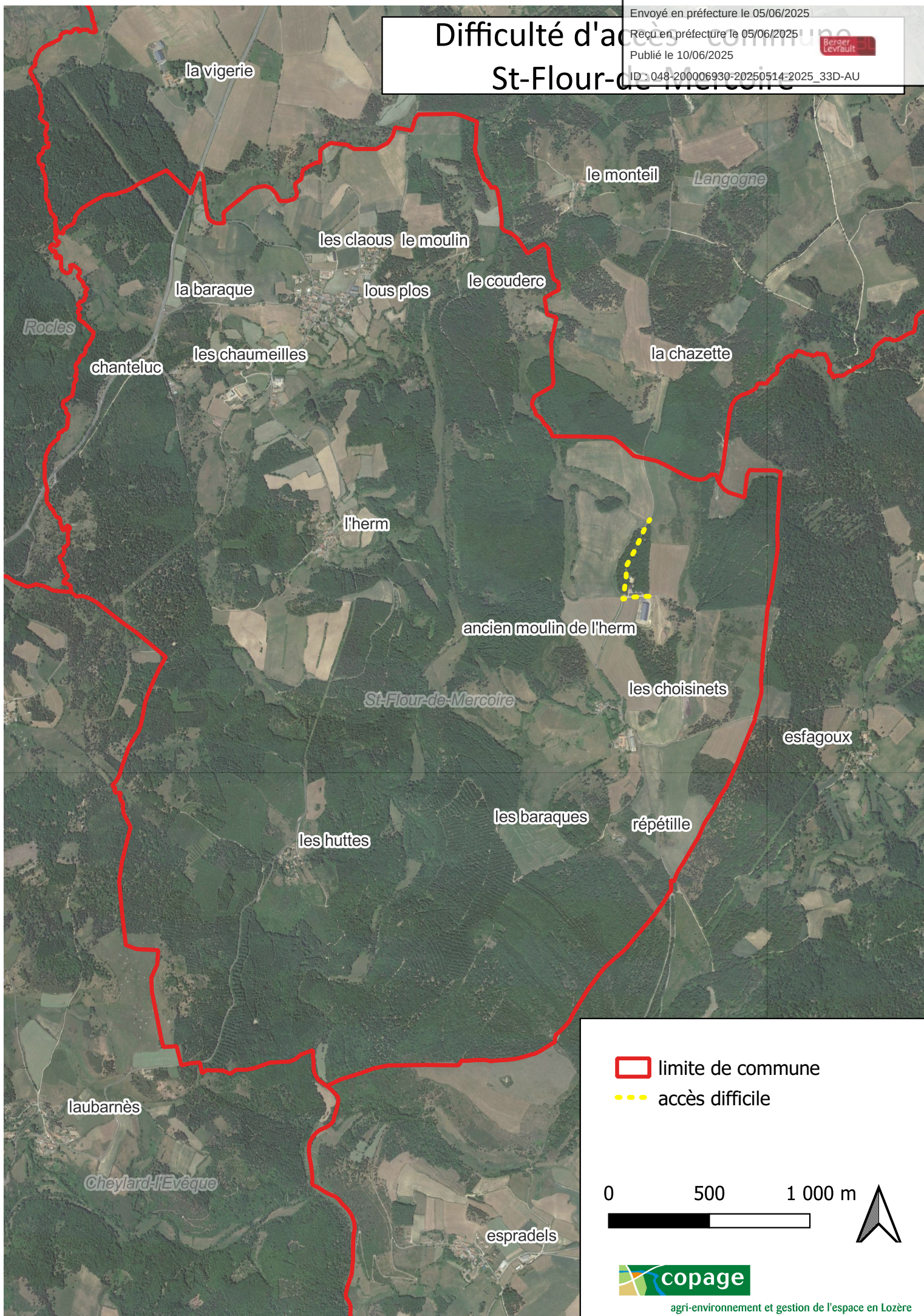
St-Flour-de-Mercoire

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU



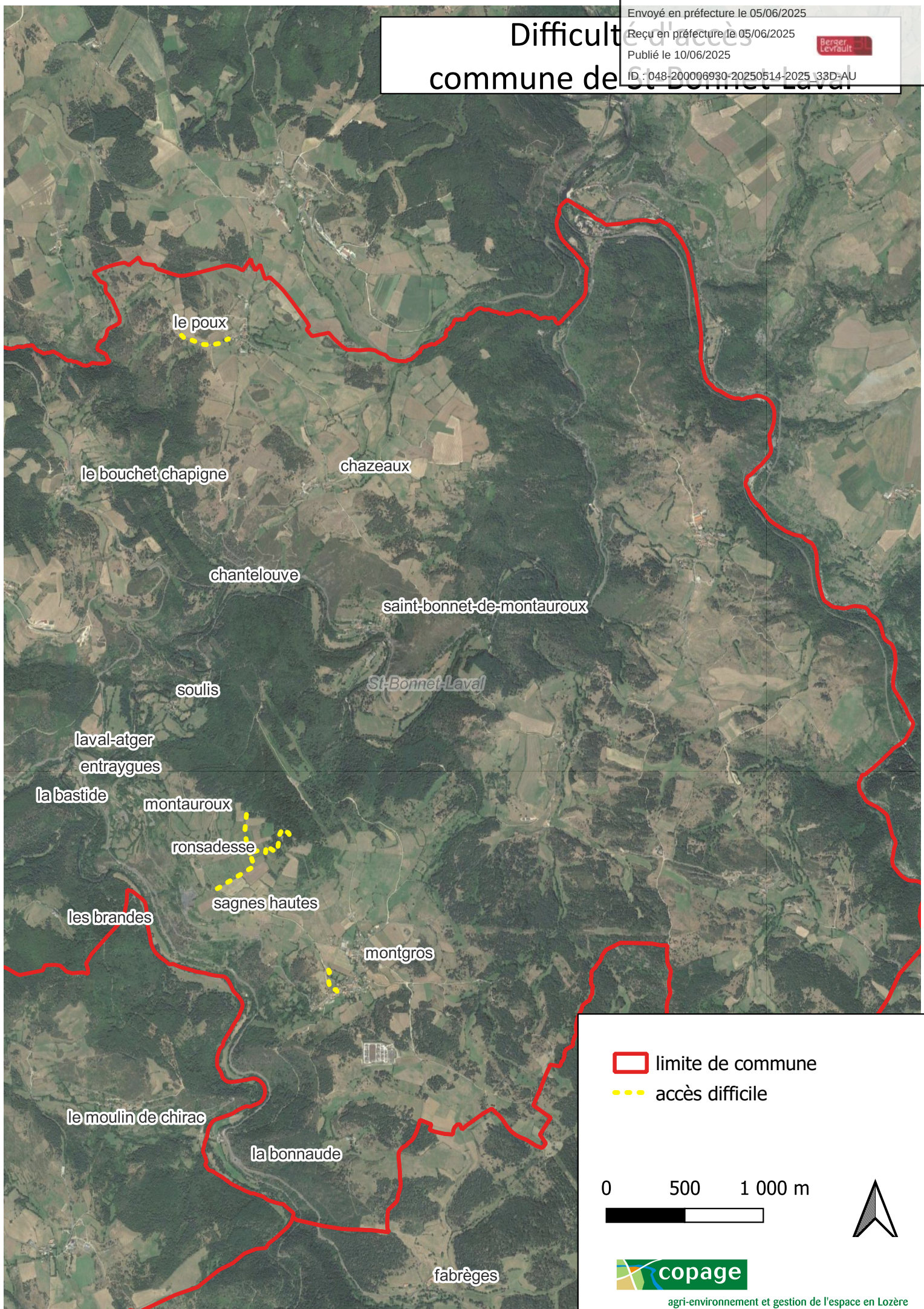
Difficulté d'accès
commune de St-Bonnet-Laval

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU



 limite de commune

 accès difficile

0 500 1 000 m



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU



Annexe 4 : Carte de localisation des craintes d'urbanisation

Craintes face à l'urbanisation

Haut Allier

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 048-200006930-20250514-2025_33D-AU



Bel-Air-Val-d'Ance

St-Bonnet-Laval

Auroux

Naussac-Fontanes

Langogne

Chastanier

Rodes

St-Flour-de-Mercœur

Luc

Cheyrols-l'Évêque

-  limite de commune
-  craintes face à l'urbanisation

0 2,5 5 km



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère